

Séance du 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 11

Date de convocation : 14 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIRON Marie-France, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice : GRILLOT Jean-Luc, ABRAHAM Jean-Marc, BECKER Pascale, PESNEAU Jimmy, BOUR Luc, MANGENOT Jean-Luc, CLAUDE Philippe.

Absent(s) excusé(s) : TUDICO Cathy donne pouvoir à SIRON Marie-France, BAUDOIN Sylvie donne procuration à GRILLOT Jean-Luc, LEROGNON Christophe donne pouvoir à BOUR Luc.

BECKER Pascale a été élue secrétaire.

Objet des délibérations :

N° 2026/002/001

CHARTRE DE GOUVERNANCE ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 janvier 2026 ne validant pas la charte de gouvernance relative à l'exercice de la compétence assainissement collectif adoptée par la Communauté de Communes du Pays du Saintois le 25 septembre 2025.

Après avoir obtenu des réponses concernant les points soulevés notamment le nombre d'élus par comité de pilotage : 1 élu par commune et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de valider cette charte telle que présentée.

N° 2026/002/002

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA CCPS

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 octobre 2025 acceptant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pays du Saintois au 1^{er} janvier 2026. La Communauté de Communes a proposé d'accepter la moitié de l'excédent budgétaire du budget assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de transférer l'actif et le passif du budget assainissement à la Communauté de Communes, **décide** de transférer les emprunts assainissement restant et **accepte** de transférer la moitié de l'excédent budgétaire au 31 décembre 2025 soit : $11\,039.67/2 = 5\,519.84$ € et la moitié des dépenses et recettes de la période transitoire en 2026 à la CCPS.

N° 2026/002/003

TRAVAUX SYLVICOLES PARCELLES 14, 15 et 16

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 20 février 2025 et du 19 janvier 2026 concernant les travaux sylvicoles dans les parcelles 14, 15 et 16. Elle présente le devis modifié pour l'ouverture de cloisonnements dans ces parcelles au broyeur dans une végétation dense et ou de fort diamètre (>5-7 cm) d'un montant de 5 815.94 € HT.

Séance du 17 février 2026

Cette opération qui était prévue en 2025 est reportée pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** que ces travaux soient réalisés et **autorise** Madame le Maire à signer le devis de l'ONF d'un montant de 5 815.94 € HT.

Informations :

- **Forêt** : l'ONF propose le programme d'action 2026 pour l'entretien du parcellaire : mise en peinture des limites parcellaires et des périmètres et mise en peinture des numéros de parcelles pour un montant estimatif de 5 640 € HT.
- **Cimetière** : Le jardin du souvenir est installé. Les 36 plaques sont à la mairie. Le règlement du site cinéraire et du jardin du souvenir sera présenté au prochain conseil.
- **SAUR** : La SAUR demande aux communes un arrêté permanent d'autorisation de travaux urgents sur l'ensemble de la commune pour 2026 afin de garantir la continuité de service en cas d'imprévu (réparation de fuite, remplacement d'équipement, débouchage de réseaux...). Ces travaux feront systématiquement l'objet d'un avis de travaux urgents (ATU) ou d'une DT-DICT conjointe. En cas d'intervention, la commune sera prévenue.
- **Frelons asiatiques** : Le Conseil Municipal réfléchit à une éventuelle aide financière pour la destruction de nid engagée par un particulier auprès d'un professionnel.
- **Chauffage de la salle des fêtes** : Un audit énergétique avait été réalisé en 2022. Une réflexion avait été engagée pour la pose d'une clim réversible mais c'est trop onéreux. Le Président du Comité des Fêtes qui gère la salle présente le devis de l'électricien GERARD pour le remplacement de 16 radiateurs pour un montant de 8 612.18 € TTC. Ce qui semble plus raisonnable. Des subventions pourraient être demandées notamment au Département et au SDE.
- **Maison de l'Orme** :
 - ✓ **Porte de garage** : Suite à la panne du moteur de la porte du garage de la Maison de l'Orme, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise WUCHER d'un montant de 1 738 € TTC pour son remplacement et le remplacement de 6 ressorts d'ouverture. D'autres devis vont être demandés.
 - ✓ **Douche** : un locataire a demandé l'installation d'une douche dans son logement en remplacement de la baignoire pour des raisons de santé. Des devis vont être demandés.
- **Bacs de tri** : des bacs de tri vont être demandés auprès de la COVALOM. Ils seront installés à des endroits clé comme le terrain de jeux et la salle des fêtes. Un RV va être pris avec un conseiller.
- **Taxi** : Un voinémontais demande une place de stationnement pour sa société de Taxi à Voinémont à la Place de la Liberté. La demande sera étudiée. Le Conseil est plutôt favorable à un emplacement « réservé » payant comme en face de l'école.

Le Maire,
Marie-France SIRON

